

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

PROJET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Mai 2019**

OBJET : Adhésion au Cercle des délégués permanents français de Bruxelles et versement de la cotisation correspondante pour l'année 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Mai 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de verser, au titre de l'exercice 2019 et dans le cadre de l'adhésion du Conseil départemental au Cercle des délégués permanents français de Bruxelles, une cotisation d'un montant global de 120 € conformément au tableau figurant dans le rapport.

L'adhésion au Cercle étant nominative, elle sera prise au nom de Mme Amélie Smethurst, chargée de mission Europe au sein de la Direction des relations internationales et des affaires européennes.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée